

REGION DU CENTRE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA LEE  
-----  
PREFECTURE DE MONATELE  
-----  
SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS  
-----



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

*MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE  
(AUTORITE CONTRACTANTE)*

*COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES  
MARCHES*

**DEMANDE DE COTATION N°01/DC/JO3/SAR-SM  
NKOMOTOU II/CDPM/2026 DU 28/05/2026 POUR  
L'ACQUISITION DES KITS DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE A LA SAR-SM DE NKOMOTOU  
II, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU  
CENTRE.**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEFOP**

**EXERCICE : 2026**

**MONTANT PREVISIONNEL : 20 000 000 FCFA**

**DELAI : Soixante (60) jours**

Pièce N°1: **AVIS DE DEMANDE DE COTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
REGION DU CENTRE



DEPARTEMENT DE LA LEKIE  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE  
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
CENTRE REGION

LEKIE DIVISION  
DIVISIONNAL TENDERS BORD

**AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°01 /DC/JO3/SAR-SM NKOMOTOU  
II/CDPM/2026 DU 28/05/2026 POUR L'ACQUISITION DES KITS DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE A LA SAR/SM DE NKOMETOU II DEPARTEMENT DE LA LEKIE  
REGION DU CENTRE.**

**1- OBJET DE LA CONSULTATION**

Le Préfet du département de la Lékié (le Maître d'Ouvrage Délégué) lance une consultation pour l'Acquisition des kits de formation professionnelle à la SAR/SM de NKOMOTOU II.

**2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation comprennent la fourniture des équipements et outillages techniques Décrits dans le cahier des prescriptions techniques et le cadre du devis quantitatif et estimatifs :

**3- PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation à la présente consultation est ouverte à toute entreprise de droit camerounais justifiant d'une bonne expérience dans le domaine de la fourniture et de la distribution des équipements et matériels sollicités.

**4- FINANCEMENT**

Les prestations, objet du présent avis de consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Exercice 2026,

**5- COÛT PRÉVISIONNEL**

Le coût prévisionnel de la prestation est de vingt millions (20 000 000) de Francs FCFA.

**6- MODE DE SOUMISSION**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

**7- CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage Délégué aux heures ouvrables à la Préfecture de Monatéle (SIGAMP), téléphone 678 32 67 57 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP

([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par la Préfecture de Monatélé.

#### 8- ACQUISITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE CONSULTATION

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Préfecture de Monatélé, *téléphone 678 32 67 57*, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat de la Demande de Cotation de Quarante mille (40 000) Francs CFA*, payable à la Recette des Finances de Monatélé ou au Trésor Public. Ladite quittance devra préciser le numéro de la Demande de Cotation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent présenter l'original de la quittance à l'ouverture des plis contre décharge.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat de la DC.

#### 9- CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main, d'un montant de **quatre cent milles (400 000) francs CFA**, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun, ce suivant les modalités de la Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitutions, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics. Ce cautionnement devra être timbré à 1500 F et accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC) et être valable jusqu'à **trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence d'un cautionnement de soumission délivré par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absent. L'original du cautionnement de soumission Assorti du Récépissé CDEC est présenté par le soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture contre décharge.

#### 10- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne au plus tard **le 29/06/2026 à 12 heures précises**, heure locale, au site ([www.marchespublics.cm](http://www.marchespublics.cm)). Dans les mêmes délais, une copie de sauvegarde dudit dossier sur support électronique (USB, CD...) sera déposée sous pli fermé aux services du Préfet, portant la mention :

**AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°01 /DC/JO3/SAR-SM NKOMOTOU II/CDPM/2026 DU 28/05/2026 POUR L'ACQUISITION DES KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A LA SAR/SM DE NKOMETOU II DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE.**

« Copie de sauvegarde »

**NB : Taille et format des fichiers**

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 Mo pour l'Offre Administrative ;**
- **15 Mo pour l'Offre Technique ;**
- **5 Mo pour l'Offre Financière.**

Les formats acceptés sont les suivants :

- **Format PDF pour les documents textuels ;**
- **JPEG pour les images.**

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Passé ce délai, aucun pli ne sera accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée.

### **11- RECEVABILITE DES OFFRES**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des dossiers différents et séparés.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- les dossiers portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les dossiers parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les dossiers sans indication de l'identité de la Demande de Cotation;
- les dossiers non-conformes au mode de soumission

**Tout dossier incomplet conformément aux prescriptions de la demande de cotation sera déclaré irrecevable. L'absence du cautionnement de soumission délivré par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances ou celle du récépissé de consignation délivré par la CDEC entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.**

### **12- OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture *des plis se fait en un temps* et aura lieu le **29/06/2026 à 13 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés *de la Lékié* dans la salle de réunion de la Préfecture de Monatéle. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

**N.B : L'original de la caution et celle de la quittance d'achat du DAO seront présentées par les soumissionnaires à l'ouverture des plis. L'absence des pièces suscitées entraîne le rejet de l'offre.**

### **13- CRITERES D'EVALUATION**

#### **13.1- Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis acquitté à la main, timbré au tarif en vigueur assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
  - de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis,
    - Utilisation d'un certificat COLEPS d'une autre personne ;
      - Non-respect du format de fichiers des offres ;
      - Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
  - des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
  - du non-respect de 03 OUI SUR 06 critères essentiels;
  - *de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
  - *De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
  - de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
  - de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
  - De la non-conformité du modèle de soumission ;
  - De l'absence de la capacité financière d'au moins 30% du cout prévisionnel du marché.

### 13.2- Critères essentiels

1. La présentation de l'offre ;
2. Les références du soumissionnaire dans le domaine concerné : avoir effectué avec succès au moins deux prestations similaires au cours des trois dernières années. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants : la copie de l'extrait du contrat comportant les 1<sup>ères</sup> et dernières pages et le procès-verbal de réception des fournitures et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.
3. Délais d'exécution ;
4. Garantie ;
5. Preuve d'acceptation des conditions du Marché (descriptif de la fourniture paraphé, cacheté, daté à et signé avec la mention « lu et approuvé » à la dernière page).
6. Le projet de Lettre Commande rempli et souscrit par l'Entreprise

#### 14- DELAIS DE LIVRAISON

La durée d'exécution des prestations est de **soixante (60) jours**.

#### 15- LIEU DE LIVRAISON

Le lieu de livraison et de réalisation des prestations est **la SAR/SM de NKOMOTOU II**.

#### 16- ALLOTISSEMENT

. Non applicable (lot unique).

### 17- ATTRIBUTION

Le Préfet du Département de la Lékié, Maitre d'Ouvrage Délégué, attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

### 18- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 19- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Monatéle (SGAMP), *numéro de téléphone : 678 32 67 57*, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

### 20- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP ou le Préfet du Département de la Lékié, Maitre d'Ouvrage Délégué au numéro 678 32 67 57.

MONATELE, le \_\_\_\_\_

**Le Préfet du Département de la Lékié**

*(Maitre d'Ouvrage Délégué)*

#### COPIES :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- MINEFOP, pour information
- DDMAP/LEKIE (Pour information) ;
- Président CDPM (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;
- Affichage.

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEE

PREFECTURE DE MONATELE

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

## REQUEST FOR QUOTATION NOTICE

***N°01/JO3/SAR-SM NKOMOTOU II /DTB/2026 OF 28/05/2026 RELATIVE FOR  
ACQUISITION OF PROFESSIONAL TRAINING KITS FOR SAR/SM OF NKOMOTOU  
IN LEKIE DIVISION, CENTER REGION.***

FINANCE: Public Investment Budget, (PIB) MINEFOP FISCAL YEAR 2026

### 1- Subject of the invitation to tender

The Senior Divisional Officer of LEKIE, Project hereby launches an invitation to tender for Acquisition of Professional KITS for SAR/SM OF NKOMOTOU II IN LEKIE DIVISION, CENTER REGION.

### 2- NATURE OF WORKS

The necessary equipment covered by this Request for Quotation constituted are in cost estimate and quantity or in technical specifications document.

### 3- PARTICIPATION AND ORIGIN

The participation in this Request for Quotation is open to services providers *to all companies under Cameroonian law with skills in the field of Public health* and meeting the qualification criteria indicated in this Request for Quotation.

### 4- FUNDING

The Services subject of this Request for Quotation shall be financed by MINEFOP Public Investment Budget of the 2026 Fiscal year.

### 5- ESTIMATED COST

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **twenty million (20 000 000) CFA F.**

### 6- SUBMISSION METHOD

The mode of submission selected for this consultation is on line.

### 7- CONSULTATION OF TENDER FILE

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours at the SDO office, MONATELE, contracts service, door number, P.O. Box, telephone, fax, e-mail)) as soon as this notice is published.

It may equally be consulted **online on the COLEPS platform at the following addresses:** <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website ([www.armac.cm](http://www.armac.cm)).

#### 8- ACQUISITION OF TENDER FILE

The hard copy of the file may be obtained from the SDO Office, MONATELE, contracts service, , telephone : 678 32 67 57, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **forty thousand (40 000) CFA Francs** payable at the Public treasury. Said receipt must specify the number of the call for tenders. When withdrawing the file, bidders must present the original of the receipt by registering.

It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above.

#### 9- BID BOND

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of **four hundred thousand (400 000) CFA francs together with the deposit receipt (CEDEC)** and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent.

**Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure.** A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent.

**N.B :** The original bid bond and the original purchase receipt for the tender documents must be presented by the bidders at the opening of the bids. Failure to provide the aforementioned documents will result in the rejection of the bid.

#### 10- SUBMISSION OF BIDS

For submission online, the bid must be submitted by the bidder on the COLEPS platform or any other official electronic means of communication to be specified by the Project Owner latest on **29/06/2026 at 12 o'clock**. A back-up copy of the tender recorded on a USB key or CD/DVD must be sent in a sealed envelope with the clear and legible indication "back-up copy", in addition to the above mentioned indication, within the deadline set.

File size and format

For online submission, the maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tenderer's offer are the following:

- **5 MB for the Administrative file;**
- **15 MB for the Technical Offer;**
- **5 MB for the Financial Offer.**

The following formats are accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

The applicant shall make sure that he uses compressing software to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

## 11- ADMISSIBILITY OF BIDS

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Contracting Authority shall not accept:

- a. Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- b. Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Request For Quotation Notice
- c. Bids non-compliant with the bidding mode;
- d. Failure to comply with the number of copies specified in the RPDC or offer in copies only;

**Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure.** A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent.

**N.B :** The original bid bond and the original purchase receipt for the tender documents must be presented by the bidders at the opening of the bids. Failure to provide the aforementioned documents will result in the rejection of the bid.

## 12- OPENING OF BIDS

The opening of bids will take place on 29/06/2026 at one (1) p.m sharp by the Divisional Tenders Board of the SDO, MONATELE.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in case of a group of companies.

**Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender.** They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected.

[The opening of bids must take place no later than one hour after the deadline for receipt of tenders set out in the Tender File].

## 13- EVALUATION CRITERIA

[Evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and essential criteria. No criterion can be eliminatory and essential at the same time.

The aim of these criteria is to identify and reject incomplete offers and substantially not compliant with the conditions laid down in the Tender File, especially with regard to the admissibility of administrative documents, the compliance if the technical offer with the Tender File technical specifications and with the qualification of tenderers.

### *13-1- Eliminatory criteria*

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer.

The eliminatory criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- Using another person COLEPS certificate ;
- Failure to comply with 03 YES/06 essential criteria;
- Failure to comply with the tender file format ;
- Absence of the backup copy in the even of a malfunction of the COLEPS platform ;
- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Lack of financial capacity greater than or equal to 30% for the estimated cost ;
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses ;
- Non-compliance of the submission model.

### **13-2 Essential criteria**

The technical offer will be evaluated according to the binary mode (Yes / No)

Thus, for information only, the sub-criteria taken from the criteria below in the tender dossier will be used for the evaluation of the technical offer:

- i) The presentation of the offer following
- ii) The bidder's references in the relevant field over the past three years. To be valid, each reference must be supported by the first and last pages of the contract, the acceptance report and/or the certificate of satisfactory completion issued by project owner.
- iii) Execution times
- iv) Guarantee
- v) Proof of acceptance of the contract conditions (technical specifications initialed stamped, dated and signed with the words "read and approved"
- vi) Draft order letter completed and signed by the company

Only bids which have obtained 03 YES out of 06 for the analysis of technical offers will be admitted to the analysis of financial offers.

### **14- ESTIMATED EXECUTION DEADLINE**

The maximum time frame provided for by the Project Owner for the execution of works subject of this invitation to tender is sixty (60) days including all possible constraints linked to isolation, specific constraints of the site, climatic conditions and means of access on site. This time frame shall run from the date of notification of the service order to begin the work.

### **15- DELIVERY LOCATION**

The delivery location for the kits is SAR/SM OF NKOMOTOU II.

### **16- TRANCHES/ALLOTMENT**

This works has a unique lot.

### **17- AWARD OF CONTRACT**

The Contracting Authority will award the contract to the tenderer whose offer has been evaluated as the lowest and which fulfills the required financial, technical and administrative capacities resulting from the so-called essential characters or those said to be eliminatory deemed to be in conformity with the Tender Documents. Offers.

#### 18- DURATION OF VALIDITY OF BIDS

Bidders shall remain committed to their bids for **ninety 90 days** from the initial deadline set for the submission of bids.

#### 19- FURTHER INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours from contracts service of SDO, MONATELE, telephone : 678 32 67 57, or online on the COLEPS platform via <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

#### 20- FIGHT AGAINST CORRUPTION AND MALPRACTICES

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP or the Project Owner at number : 678 32 67 57

Monatele, the \_\_\_\_\_

**THE SENIOR DIVISIONAL OFFICER OF LEKIE**

(Contracting Authority)

#### **Copies:**

- MINMAP;
- MINEFOP/SAR/SM NKOMOTOU
- ARMP
- DDMINMAP/LEKIE ;
- Chairpersons of the Commission, if applicable
- Notice board/file

PIECE N° 2 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## **Article 1. Contenu de la Demande de Cotation**

La demande de cotation décrit les fournitures faisant l'objet de la lettre-commande, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre l'(es) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RDC, il comprend les documents énumérés ci-après :

- a) Pièce n°1 : L'Avis de Demande de Cotation
- b) Pièce n°2 : Le Règlement de la Demande de Cotation (RDC) ;
- c) Pièce n°3 : Le Cahier des Spécifications Techniques (CST) ;
- d) Pièce n°4 : le Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- e) Pièce n°5 : Le Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- f) Pièce n°6 : Le Cadre du Sous-détail des Prix Unitaires (SDPU) ;
- g) Pièce n°7 : Le Projet de Lettre-commande ;
- h) Pièce n°8 : Le modèle de tableau de comparaison des cotations ;
- i) Pièce n°9 : Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par le Soumissionnaire :
  - Le modèle de lettre de soumission ;
  - Le modèle de cautionnement de soumission ;
  - Le modèle de cautionnement définitif ;
  - Le modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie ;
  - Le Modèle de déclaration d'intention de soumissionner
  - Le Modèle de capacité financière
  - Le Modèle de la fiche de références
  - Le Modèle de lettre à la proposition technique
  - Le Modèle de capacité financière
- j) Pièce n°10 : La charte d'intégrité ;
- k) Pièce n°11 : La déclaration d'engagement social et environnemental ;
- l) Pièce n°12 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics ;

7.1. Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation restreint. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

### **a. PREPARATION DES OFFRES**

## **Article 2. Langue de la cotation**

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage Délégué seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

## **Article 3. Documents constituant l'offre**

3.1 L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RDC, dûment remplis et regroupés en quatre volumes :

## **a. Volume1 : Dossier administratif**

Il comprend :

- i. Déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal;
- ii. Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
- iii. L'attestation de Conformité fiscale délivrée par l'administration fiscale et datant de moins de trois mois ;
- iv. L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
- v. L'attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins d'un mois ;
- vi. Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **quatre cent milles (400 000) francs CFA** établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun, ce suivant les modalités de la Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitutions, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics. Ce cautionnement devra être accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC) et être valable jusqu'à **trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres.
- vii. L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
- viii. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000)** Francs CFA payable au Trésor Public.

**NB les groupements d'Entreprises ne sont pas autorisés dans le cadre de cette consultation.**

## **b. Volume 2 : Offre technique**

**b.1. Une lettre de soumission de la proposition technique ;**

**b.2. Le formulaire des références du soumissionnaire accompagné des justificatifs ;**

Une liste d'**au moins deux (02) marchés réalisés** (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des **trois (03) dernières années**. Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- Copies des première, et dernière page du contrat ;
- PV de réception définitive ou provisoire, et/ou l'Attestation de bonne fin ;
- Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.

**b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :**

- La Charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

**b.4. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé », des documents ci-après :

1. Le projet de lettre commande, paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page ;
2. Les cahiers des spécifications techniques des fournitures.

#### **b.5. La capacité financière**

Les soumissionnaires devront présenter : L'attestation de capacité financière d'un montant minimal de **douze millions (6 000 000) francs CFA** délivrée par un organisme financier agréé de 1<sup>er</sup> ordre. Ce montant représente 30% du coût prévisionnel des travaux.

#### **b.6. L'attestation de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années**

#### **c. Volume 3 : Offre financière**

Le RPDC précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, daté et signé ;
3. le Détail estimatif dûment rempli, daté et signé ;
4. le Sous-détail des prix unitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier de de Demande de Cotation , sous réserve des dispositions de l'article 22.2 du RDC concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

**NB** : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, de manière à faciliter son examen

#### **Article 4. Mention des prix**

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)

et

- b. toutes taxes comprises (TTC),

4.2 Le soumissionnaire complétera le cadre du bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de Demande de Cotation indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque tâche en exécution de la lettre commande à élaborer à l'issue de la présente demande de cotation.

#### **Article 5. Monnaie de la cotation**

Les prix seront libellés en Francs CFA.

#### **Article 6. Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôts des offres.

#### **b. DEPOT DES COTATIONS**

#### **Article 7. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : **en ligne**.

#### **NB : Taille et format des fichiers**

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 Mo pour l'Offre Administrative ;**
- **15 Mo pour l'Offre Technique ;**
- **5 Mo pour l'Offre Financière.**

Les formats acceptés sont les suivants :

- **Format PDF pour les documents textuels ;**
- **JPEG pour les images.**

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne au plus tard le **29/06/2026 à 12 heures précises**, heure locale, ([www.marchespublics.cm](http://www.marchespublics.cm)). Dans les mêmes délais, une copie de sauvegarde dudit dossier sur support électronique (USB, CD...) sera déposée sous pli fermé aux services du Préfet, portant la mention :

**AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°01 /DC/JO3/SAR-SM NKOMOTOU II/CDPM/2026 DU  
28/05/2026 POUR L'ACQUISITION DES KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A LA SAR/SM  
DE NKOMETOU II DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE.**

« Copie de sauvegarde »

#### **Article 8. Date et heure limites de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage Délégué à l'adresse spécifiée dans l'Avis de la Demande de Cotation au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de Consultation.

Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RDC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **c. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9. Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

9.1 L'ouverture *des plis se fait en un temps* et aura lieu le **29/06/2026 à 13 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés *de la Lékié* dans la salle de réunion de la Préfecture de Monatéle.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai **de quarante-huit heures** est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

**Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :**

- les dossiers portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les dossiers parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les dossiers sans indication de l'identité de la Demande de Cotation;

- les dossiers non-conformes au mode de soumission

Tout dossier incomplet conformément aux prescriptions de la demande de cotation sera déclaré irrecevable. L'absence du cautionnement de soumission délivré par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances ou celle du récépissé de consignation délivré par la CDEC entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

9.2 La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

## Article 10. Évaluation et comparaison des cotations

22.1 Vérification de la conformité des Offres sur la base des critères ci-après retenu par le soumissionnaire : Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

### a) Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis acquitté à la main, timbré au tarif en vigueur assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis,
  - Utilisation d'un certificat COLEPS d'une autre personne ;
    - Non-respect du format de fichiers des offres ;
    - Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 03 OUI SUR 06 critères essentiels;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- De la non-conformité du modèle de soumission ;
- De l'absence de la capacité financière d'au moins 30% du cout prévisionnel du marché.

### b) Critères essentiels

Il s'agit de :

1. La présentation de l'offre ;
2. Les références du soumissionnaire dans le domaine concerné : avoir effectué avec succès au moins deux prestations similaires au cours des trois dernières années. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants : la copie de l'extrait du contrat comportant les 1<sup>ères</sup> et dernières pages et le procès-verbal de réception des fournitures et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.
3. Délais d'exécution ;
4. Garantie ;
5. Preuve d'acceptation des conditions du Marché (le cahier des prescriptions techniques de la fourniture paraphé, cacheté, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » à la dernière page).
6. Le projet de Lettre Commande rempli et souscrit par l'Entreprise.

**NB : Une grille d'évaluation détaillée et cohérente avec les exigences du RDC pourra être jointe en annexe à ce règlement de la Demande de Cotation**

- En cas de divergence entre les prix en chiffres et ceux en lettres, le prix en lettres fait foi

#### **Article 11. Attribution**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au soumissionnaire, dont la cotation a été reconnue conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.

#### **Article 12. Publication des résultats d'attribution du marché et recours**

Le Maître d'Ouvrage Délégué décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Demande de Cotation dans le Journal des Marchés édité par l'Organisme en charge de la Régulation, par voie de presse et/ou par voie d'affichage et en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, en communiquant notamment :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Demande de Cotation ;
- c) Le montant de la lettre-commande ;
- d) Le délai d'exécution ou de livraison.

#### **Article 13. Signature du marché**

**43.1** Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés, pour examen et avis, le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés Publics.

**43.2** L'Autorité Contractante dispose d'un délai de quinze (15) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché et souscrit l'attributaire.

Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date signature.

#### **Article 14. Principes éthiques**

Les Présidents et Membres de commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.
- (iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.

GRILLE D'EVALUATION			
II	OFFRES TECHNIQUES	Seuil de validité	Note obtenue
A	REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE	2/2	
	Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins deux (02) lettre-commande similaire d'au moins cinquante (50 000 000) millions, au cours des quatre (04) dernières années (produire copies de lettre-commandes et PV de réception certifiant la bonne exécution de ces lettre-commandes)		
B	Garantie	Seuil de validité 1/1	
	Au moins douze mois de garantie		
C	DELAI DE LIVRAISON	Seuil de validité 1/1	
	Deux (02) mois		
F	PREUVE D'ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ	Seuil de validité 2/2	
	PROJET DE LETTRE COMMANDE Paraphé, signé, daté, cacheté (souscrit par l'entreprise)		
	CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES Paraphé, signé, daté, cacheté avec la mention lue et approuvée à la dernière page		
G	PRESENTATION DE L'OFFRE	Seuil de validité 2/3	
	Lisibilité		
	Agencement		
	Intercalaire de couleur autre que le blanc		
		TOTAL/CRITERES	6/6

PIECE 3 LE CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

## RÉSUMÉ DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minimales	Qté	Unité
<b>Kit de maçonnerie</b>				
1	Moules à briquettes 6×11×23 cm (manuel)	Moule manuel en acier ≥ 3 mm ; dimensions internes 6×11×23 cm ±2 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage mécanique ; peinture anticorrosion ; structure renforcée	10	U
2	Seaux à maçon	Capacité 10–15 L ; plastique épais ou caoutchouc ; anse métallique renforcée ; résistance aux chocs	10	U
3	Massettes 2 kg	Tête acier forgé trempé ; manche bois dur ou fibre ; fixation sécurisée	02	U
4	Marteaux 250 g	Tête acier trempé ; manche ergonomique antidérapant	02	U
5	Rouleaux de fil 50 m	Fil nylon/polyester ; haute résistance ; non extensible ; résistant UV	02	U
6	Rouleaux de ficelle 100 m	Fibre synthétique résistante ; usage chantier ; faible élasticité	02	U
7	Mètre ruban 2,5 m	Ruban acier ; boîtier antichoc ; précision classe II	01	U
8	Décamètre 100 m	Ruban fibre ou acier ; boîtier avec manivelle ; résistance humidité	01	U
9	Équerres maçon	Aluminium ou acier ; angle 90° ; précision ±0,5° ; longueur ≥ 40 cm	02	U
10	Truelles	Acier inox ou carbone ; manche ergonomique ; résistance à l'usure	10	U
11	Tenailles 8"	Acier forgé ; tranchant renforcé ; poignées ergonomiques	03	U
12	Dame sauteuse	Compacteur à percussion ; force ≥ 10 kN ; ≥ 600 coups/min ; semelle acier ; moteur thermique/électrique ; poids 60–80 kg	01	U
13	Sonde vibrante	Vibrateur à béton ; aiguille 35–50 mm ; flexible ≥ 4 m ; ≥ 12 000 vib/min ; alimentation électrique/thermique	01	U
14	Niveau à bulle	Longueur ≥ 40 cm ; précision ±0,5 mm/m ; corps aluminium	02	U
15	Arrache-clou	Acier traité ; résistance élevée ; effet levier optimisé	02	U
16	Griffes tailles 6 à 14	Jeu d'outils en acier chrome-vanadium ; résistance torsion ; assortiment complet (tailles 6, 8, 10, 12, 14)	02	Jeu
17	Cisailles 48"	Longueur 120 cm ; capacité coupe ≥ 6 mm acier doux ; lames trempées	02	U
18	Pioches	Tête acier forgé ; manche bois dur ; résistance aux chocs	02	U
19	Pelles rondes n°29	Lame acier trempé ; manche bois/fibre ; résistance déformation	02	U
20	Pelles bêches	Lame renforcée ; rebords anti-usure ; manche robuste	02	U
21	Brouettes	Cuve ≥ 80 L ; épaisseur ≥ 1 mm ; roue pneumatique renforcée ; châssis tubulaire acier	02	U
22	Moules à hourdis 50×15×12 cm	Acier ≥ 3 mm ; démoulage rapide ; compatible vibration	02	U
23	Moules à parpaings 12	Dimensions 40×12×20 cm ; acier ≥ 3 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage	02	U
24	Moules à parpaings 15	Dimensions 40×15×20 cm ; acier ≥ 3 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage	02	U
25	Moules à parpaings 20	Dimensions 40×20×20 cm ; acier ≥ 3 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage	02	U
26	Taloches 20×30 cm	Base bois ou mousse ; poignée ergonomique ; résistance humidité	02	U
27	Poinçons	Acier trempé ; résistance aux chocs ; usage maçonnerie/métal	02	U
28	Serre-joints 60 cm	Longueur 60 cm ; force ≥ 1500 N ; barre acier ; mâchoires antidérapantes	02	U
29	Casques de chantier	Norme EN 397 ou équivalent ; résistance impact ; jugulaire réglable	02	U
30	Bottes de chantier	PVC/caoutchouc ; semelle antidérapante ; étanches ; résistance hydrocarbures POINTURES 44 -46	02	Paire
31	Scies à bois manuelles	Lame acier trempé ; denture universelle ; manche ergonomique	02	U
<b>Kit d'économie domestique</b>				
32	Plaques à gaz 2 foyers	Plaque à gaz domestique 2 brûleurs ; structure inox ou acier émaillé ; allumage manuel/automatique ; stabilité renforcée ; compatible butane/propane	02	U
33	Four à gaz	Capacité ≥ 50 L ; thermostat réglable ; allumage sécurisé ; isolation thermique ; porte vitrée ; grille + lèchefrite inclus	01	U
34	Bouteilles de gaz	Bouteilles rechargeables (butane/propane) ; capacité standard 6–12 kg ; robinet sécurisé ; conformes normes locales	02	U
35	Marmites chauffantes bombées	Aluminium épais ou inox ; fond diffusant ; capacité ≥ 10 L ; couvercle adapté ; résistance à forte chaleur	05	U
36	Série de marmites antiadhésives (3 pièces)	Revêtement antiadhésif renforcé ; fond épais ; poignées isolantes ; compatibilité gaz	01	Set
37	Marmites type "cocotte"	Aluminium moulé ou fonte ; couvercle ajusté ; tailles : 25, 30, 35 cm ; bonne rétention thermique	06	U
38	Plateaux en inox 60 cm	Inox alimentaire ; dimension ≥ 60 cm ; bords relevés ; forme carrée ou ovale	03	U
39	Fouets métalliques	Acier inoxydable ; manche ergonomique ; longueur ≥ 25 cm ; résistance corrosion	05	U
40	Batteuse électrique	Puissance ≥ 300 W ; vitesses multiples ; fouets inox ; usage intensif	01	U
41	Moules à gâteaux	Antiadhésifs ; formes variées (rond, carré, cœur) ; résistance ≥ 200°C	04	U

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minimales	Qté	Unité
42	Pèses-aliments	Capacité ≥ 5 kg ; précision ±1 g ; affichage analogique ou digital	02	U
43	Douilles à pâtisserie	Acier inox/plastique alimentaire ; différentes formes ; compatibles poches	02	Jeu
44	Poêles antiadhésives	Revêtement antiadhésif renforcé ; fond épais ; formes ronde et rectangulaire	02	U
45	Poêles simples manche bois	Acier ou aluminium ; manche bois isolant ; résistance forte chaleur	02	U
46	Poêles à crêpes 30 cm	Diamètre 30 cm ; revêtement antiadhésif ; diffusion uniforme chaleur	02	U
47	Sets de couverts (12 personnes)	Inox alimentaire ; 12 fourchettes, 12 couteaux, 12 cuillères à soupe, 12 cuillères à café	02	Set
48	Louches	2 inox + 3 silicone ; résistance ≥ 200°C ; manches ergonomiques	05	U
49	Écumoirs 60 cm	Inox ; longueur ≥ 60 cm ; perforation fine ; usage intensif	03	U
50	Plats de service (douzaines)	Matériau céramique/verre/inox ; forme carrée ; résistance thermique	03	Douzaine
51	Verres à vin	Verre transparent ; capacité 250–350 ml ; résistance chocs modérés	02	Douzaine
52	Verres à whisky	Verre épais ; capacité 250–300 ml ; base stable	02	Douzaine
53	Verres long drink	Verre transparent ; capacité ≥ 300 ml ; usage intensif	06	Douzaine
54	Flûtes à champagne	Verre fin ; capacité 150–200 ml ; base stable	02	U
55	Spatules	Matériau bois/silicone/inox ; longueurs 25, 40, 60 cm ; résistance chaleur	10	U
56	Tables de service 6 places	Structure bois/métal ; capacité ≥ 6 personnes ; 1 ronde + 1 rectangulaire ; stabilité élevée	02	U
57	Nappes de table	Tissu résistant ; lavable ; 2 rondes blanches + 2 rectangulaires dorées	04	U
58	Pierres à écraser	Pierre naturelle ; poids ≥ 5 kg ; surface plane ; résistance usure	02	U
<b>Kit de puériculture</b>				
59	Table de travail	Surface ≥ 120 × 60 cm ; matériau lavable (stratifié, inox ou plastique médical) ; structure stable ; angles arrondis ; hauteur ergonomique (-85 – 90 cm)	01	U
60	Berceau / lit bébé	Structure bois massif ou métal ; dimensions standard (120×60 cm) ; barreaux espacés ≤ 6 cm ; stabilité élevée ; peinture non toxique ; conforme sécurité enfant	01	U
61	Literie bébé	Matelas ferme adapté (120×60 cm) ; mousse densité ≥ 20 kg/m³ ; housse lavable ; draps coton hypoallergénique ; alèse imperméable	01	Set
62	Kit toilette bébé	Bassine, savon doux, éponge, serviette coton ; matériaux non irritants ; adaptés peau sensible	01	Kit
63	Biberons cassables	Verre alimentaire ; capacité 240–300 ml ; graduations visibles ; tétine silicone ; résistance thermique	03	U
64	Biberons incassables	Plastique sans BPA ; capacité 240–300 ml ; graduations visibles ; tétine silicone ; résistance chocs	03	U
65	Mannequin bébé pédagogique	Modèle anatomique ; taille réaliste nouveau-né ; matériaux lavables ; utilisé pour simulation soins (bain, habillage, alimentation)	01	U
66	Thermomètres de bain	Lecture facile ; plage 0–50°C ; matériau étanche ; sans mercure	02	U
67	Baignoire bébé	Plastique rigide ; surface antidérapante ; bon maintien ; vidange facile ; bords arrondis	01	U
68	Sets repas bébé	Assiette, bol, cuillère ; plastique alimentaire sans BPA ou silicone ; facile à nettoyer	01	Set
<b>Kit de couture</b>				
69	Machines à coudre	Machine mécanique ou électromécanique ; entraînement robuste ; ≥ 10 points (droit, zigzag, bouttonnière) ; vitesse ≥ 800 points/min ; structure métallique interne ; alimentation 220V ; pédale de commande ; éclairage intégré ; accessoires (aiguilles, canettes, pied presseur)	02	U
70	Tables de repassage avec jeannette	Table pliante ; structure métallique stable ; surface ≥ 110 cm ; housse résistante à la chaleur ; jeannette flexible incluse	02	U
71	Ciseaux de coupe industriels	Lame acier trempé ; longueur ≥ 25 cm ; coupe tissus épais ; poignée ergonomique ; précision élevée	02	U
72	Table de coupe	Surface ≥ 120 × 80 cm ; plateau bois stratifié ou MDF ; structure stable ; hauteur ergonomique (-90 cm) ; résistance aux coupures	01	U
73	Fers à repasser à vapeur	Puissance ≥ 1800 W ; réservoir ≥ 200 ml ; débit vapeur réglable ; semelle antiadhésive/inox ; fonction anti-calcaire	01	U
74	Fer à repasser à charbon	Corps métallique ; compartiment charbon sécurisé ; poignée isolante ; usage traditionnel pédagogique	02	U
75	Mannequins de couture (femme et homme)	Buste réglable (taille) ; revêtement tissu ; pied stable (tripode ou base lourde) ; hauteur ajustable ; modèle standard morphologie adulte	02	U

d. LISTES DES FOURNITURES ET CALENDRIER DE LIVRAISON

N°	Désignation	Délai de livraison proposé	Date au plus tôt	Date au plus tard
<b>Kit de maçonnerie</b>				
1	Moules à briquettes 6×11×23 cm (manuel)			
2	Seaux à maçon			
3	Massettes 2 kg			
4	Marteaux 250 g			
5	Rouleaux de fil 50 m			
6	Rouleaux de ficelle 100 m			
7	Mètre ruban 2,5 m			
8	Décamètre 100 m			
9	Équerres maçon			
10	Truelles			
11	Tenailles 8"			
12	Dame sauteuse			
13	Sonde vibrante			
14	Niveau à bulle			
15	Arrache-clou			
16	Griffes tailles 6 à 14			
17	Cisailles 48"			
18	Pioches			
19	Pelles rondes n°29			
20	Pelles bêches			
21	Brouettes			
22	Moules à hourdis 50×15×12 cm			
23	Moules à parpaings 12			
24	Moules à parpaings 15			
25	Moules à parpaings 20			
26	Taloches 20×30 cm			
27	Poinçons			
28	Serre-joints 60 cm			
29	Casques de chantier			
30	Bottes de chantier			
31	Scies à bois manuelles			
<b>Kit d'économie domestique</b>				
32	Plaques à gaz 2 foyers			
33	Four à gaz			
34	Bouteilles de gaz			
35	Marmites chauffantes bombées			
36	Série de marmites antiadhésives (3 pièces)			
37	Marmites type "cocotte"			
38	Plateaux en inox 60 cm			
39	Fouets métalliques			
40	Batteuse électrique			
41	Moules à gâteaux			
42	Pèses-aliments			
43	Douilles à pâtisserie			
44	Poêles antiadhésives			
45	Poêles simples manche bois			
46	Poêles à crêpes 30 cm			
47	Sets de couverts (12 personnes)			
48	Louches			
49	Écumoirs 60 cm			
50	Plats de service (douzaines)			
51	Verres à vin			
52	Verres à whisky			
53	Verres long drink			
54	Flûtes à champagne			
55	Spatules			
56	Tables de service 6 places			

N°	Désignation	Délai de livraison proposé	Date au plus tôt	Date au plus tard
57	Nappes de table			
58	Pierres à écraser			
<b>Kit de puériculture</b>				
59	Table de travail			
60	Berceau / lit bébé			
61	Literie bébé			
62	Kit toilette bébé			
63	Biberons cassables			
64	Biberons incassables			
65	Mannequin bébé pédagogique			
66	Thermomètres de bain			
67	Baignoire bébé			
68	Sets repas bébé			
<b>Kit de couture</b>				
69	Machines à coudre			
70	Tables de repassage avec jeannette			
71	Ciseaux de coupe industriels			
72	Table de coupe			
73	Fers à repasser à vapeur			
74	Fer à repasser à charbon			
75	Mannequins de couture (femme et homme)			

PIECE 4 CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
Kit de maçonnerie			
1	Moules à briquettes 6×11×23 cm (manuel)		
2	Seaux à maçon		
3	Massettes 2 kg		
4	Marteaux 250 g		
5	Rouleaux de fil 50 m		
6	Rouleaux de ficelle 100 m		
7	Mètre ruban 2,5 m		
8	Décamètre 100 m		
9	Équerres maçon		
10	Truelles		
11	Tenailles 8"		
12	Dame sauteuse		
13	Sonde vibrante		
14	Niveau à bulle		
15	Arrache-clou		
16	Griffes tailles 6 à 14		
17	Cisailles 48"		
18	Pioches		
19	Pelles rondes n°29		
20	Pelles bêches		
21	Brouettes		
22	Moules à hourdis 50×15×12 cm		
23	Moules à parpaings 12		
24	Moules à parpaings 15		
25	Moules à parpaings 20		
26	Taloches 20×30 cm		
27	Poinçons		
28	Serre-joints 60 cm		
29	Casques de chantier		
30	Bottes de chantier		
31	Scies à bois manuelles		

N°	Désignation	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
<b>Kit d'Economie domestique</b>			
32	Plaques à gaz 2 foyers		
33	Four à gaz		
34	Bouteilles de gaz		
35	Marmites chauffantes bombées		
36	Série de marmites antiadhésives (3 pièces)		
37	Marmites type "cocotte"		
38	Plateaux en inox 60 cm		
39	Fouets métalliques		
40	Batteuse électrique		
41	Moules à gâteaux		
42	Peses-aliments		
43	Douilles à pâtisserie		
44	Poêles antiadhésives		
45	Poêles simples manche bois		
46	Poêles à crêpes 30 cm		
47	Sets de couverts (12 personnes)		
48	Louches		
49	Écumoires 60 cm		
50	Plats de service (douzaines)		
51	Verres à vin		
52	Verres à whisky		
53	Verres long drink		
54	Flûtes à champagne		
55	Spatules		
56	Tables de service 6 places		
57	Nappes de table		
58	Pierres à écraser		
<b>Kit de puériculture</b>			
59	Table de travail		
60	Berceau / lit bébé		
61	Literie bébé		
62	Kit toilette bébé		
63	Biberons cassables		

N°	Désignation	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
64	Biberons incassables		
65	Mannequin bébé pédagogique		
66	Thermomètres de bain		
67	Baignoire bébé		
68	Sets repas bébé		
<b>Kit couture</b>			
69	Machines à coudre		
70	Tables de repassage avec jeannette		
71	Ciseaux de coupe industriels		
72	Table de coupe		
73	Fers à repasser à vapeur		
74	Fer à repasser à charbon		
75	Mannequins de couture (femme et homme)		

Date ..... [insérer la date]

Signature ..... [insérer la signature]

Nom du Soumissionnaire ET CACHET ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

PIECE 5 CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

## DÉTAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Prix unitaire en F CFA	Quantité	Prix total en F CFA
<b>Kit de maçonnerie</b>				
1	Moules à briquettes 6×11×23 cm (manuel)		10	
2	Seaux à maçon		10	
3	Massettes 2 kg		02	
4	Marteaux 250 g		02	
5	Rouleaux de fil 50 m		02	
6	Rouleaux de ficelle 100 m		02	
7	Mètre ruban 2,5 m		01	
8	Décamètre 100 m		01	
9	Équerres maçon		02	
10	Truelles		10	
11	Tenailles 8"		03	
12	Dame sauteuse		01	
13	Sonde vibrante		01	
14	Niveau à bulle		02	
15	Arrache-clou		02	
16	Griffes tailles 6 à 14		02	
17	Cisailles 48"		02	
18	Pioches		02	
19	Pelles rondes n°29		02	
20	Pelles bêches		02	
21	Brouettes		02	
22	Moules à hourdis 50×15×12 cm		02	
23	Moules à parpaings 12		02	
24	Moules à parpaings 15		02	
25	Moules à parpaings 20		02	
26	Taloches 20×30 cm		02	
27	Poinçons		02	
28	Serre-joints 60 cm		02	
29	Casques de chantier		02	
30	Bottes de chantier POINTURES 45- 46		02	
31	Scies à bois manuelles		02	
<b>Kit d'économie domestique</b>				
32	Plaques à gaz 2 foyers		02	
33	Four à gaz		01	
34	Bouteilles de gaz		02	
35	Marmites chauffantes bombées		05	
36	Série de marmites antiadhésives (3 pièces)		01	
37	Marmites type "cocotte"		06	
38	Plateaux en inox 60 cm		03	
39	Fouets métalliques		05	
40	Batteuse électrique		01	
41	Moules à gâteaux		04	
42	Peses-aliments		02	
43	Douilles à pâtisserie		02	
44	Poêles antiadhésives		02	
45	Poêles simples manche bois		02	
46	Poêles à crêpes 30 cm		02	
47	Sets de couverts (12 personnes)		02	
48	Louches		05	
49	Écumoires 60 cm		03	
50	Plats de service (douzaines)		03	
51	Verres à vin		02	
52	Verres à whisky		02	
53	Verres long drink		06	

N°	Désignation	Prix unitaire en F CFA	Quantité	Prix total en F CFA
54	Flûtes à champagne		02	
55	Spatules		10	
56	Tables de service 6 places		02	
57	Nappes de table		04	
58	Pierres à écraser		02	
<b>Kit de puériculture</b>				
59	Table de travail		01	
60	Berceau / lit bébé		01	
61	Literie bébé		01	
62	Kit toilette bébé		01	
63	Biberons cassables		03	
64	Biberons incassables		03	
65	Mannequin bébé pédagogique		01	
66	Thermomètres de bain		02	
67	Baignoire bébé		01	
68	Sets repas bébé		01	
<b>Kit coutures</b>				
69	Machines à coudre		02	
70	Tables de repassage avec jeannette		02	
71	Ciseaux de coupe industriels		02	
72	Table de coupe		01	
73	Fers à repasser à vapeur		01	
74	Fer à repasser à charbon		02	
75	Mannequins de couture (femme et homme)		02	
<i>Montant Hors Taxes</i>				
<i>TVA (19, 25%)</i>				
<i>IR (2,2%ou 5,5%)</i>				
<i>Montant TTC</i>				
<i>NAP</i>				

Date ..... [insérer la date]

Signature ..... [insérer la signature]

Nom du Soumissionnaire ET CACHET ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

PIECE 6- CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

**Option N°1**

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA
1							
2							
3							
...							
...							
...							
n							

**Option N°2**

Intitulés	Montants
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF Rendu Douala	
Droits de douanes	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit + aconage	
Transport + intervention	
Autres	
Frais bancaires	
Service après-vente	
Enregistrement	
Divers	
Total HTVA	

Date ..... [insérer la date]

Signature ..... [insérer la signature]

Nom du Soumissionnaire ET CACHET ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

PIECE 7- PROJET DE LETTRE-COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
REGION DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
CENTRE REGION

DEPARTEMENT DE LA LEKIE  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE  
PASSATION DES MARCHES

LEKIE DIVISION  
DIVISIONNALS TENDERS BORD

## LETTRE COMMANDE N°02/LC/JO3/SAR-SM-NKOMOTOU II/CDPM/2026

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°01/DC/JO3/SAR-SM NKOMOTOU II/CDPM/2026 DU  
28/05/2025 POUR L'ACQUISITION DES KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A  
LA SAR-SM DE NKOMOTOU II, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

TITULAIRE:

OBJET: \_\_\_\_\_

LIEU D'EXECUTION : SAR/SM DE NKOMOTOU II

DUREE D'EXECUTION : Soixante (60) jours

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP  
EXERCICE 2026

N° DE COMPTE \_\_\_\_\_

MONTANT DU MARCHÉ

MONTANT HORS TAXES	
TVA (19,25%)	
IR (2,2%)	
MONTANT TTC	
NET A PERCEVOIR	

SOUSCRITE LE \_\_\_\_\_

SIGNEE LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE LE \_\_\_\_\_

ENTRE :

L'Etat du Cameroun, représenté par le **Préfet de la LEKIE** dénommé ci-après  
**« le Maître d'Ouvrage Délégué »**,

D'une part,

Et

L'entreprise : \_\_\_\_\_,

Adresse : \_\_\_\_\_,

Tel. \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

N°RC : \_\_\_\_\_,

N° Contribuable : \_\_\_\_\_,

Représentée par \_\_\_\_\_, son Directeur Général, dénommé ci-après

**« le Cocontractant »**

d'autre part,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## TITRE I CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET PARTICULIERES

### Chapitre I : Généralités

#### Article 1 : Objet du marché

La présente Lettre-Commande a pour objet : l'acquisition des KITS de formation professionnelle à la SAR/SM de NKOMOTOU II

#### Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé APRES DEMANDE DE COTATION N°01/DC/JO3/SAR-SM NKOMOTOU II/CDPM/2026

#### Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)

##### 3.1 Définitions générales

Pour l'application des dispositions du présent marché et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- **Les attributions de l'Autorité Contractante** sont dévolues au PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation par le point focal désigné à cet effet.
- **L'Autorité en charge du contrôle externe** de l'effectivité de la réalisation des prestations est le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié dont les représentants de la Brigade Départementale de contrôle des Marchés descendront régulièrement sur le terrain afin de s'assurer de l'effectivité des travaux et de leur qualité, objet du marché. A cet effet, ils auront libre accès au chantier et à tous les documents contractuels ou informations, liés à l'exécution du marché.
- **Les attributions du Maître d'Ouvrage DELEGUE** sont dévolues au PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE : personne exerçant en qualité de mandataire du Maître d'Ouvrage, une partie des attributions de ce dernier. Il est habilité à passer et à signer les marchés financés sur crédits délégués par le Maître d'Ouvrage.
- **Les attributions de Chef de Service du Marché** sont dévolues à la Directrice de la SAR/SM de NKOMOTOU II
- **Les attributions d'Ingénieur** sont dévolues au Chef Service du Patrimoine de la Lékié .Il est responsable du suivi technique et financier de l'exécution du marché. Il approuve le projet d'exécution ; vérifie et signe contradictoirement les attachements avec le Cocontractant ; vise les décomptes des prestations exécutées ; supervise les opérations préalables à la réception ; s'assure de la mise en œuvre des différentes garanties, tant en phase exécution que pour la vie du projet.
- **Le Cocontractant** : a pour mission d'assurer sous sa responsabilité, les la livraison conformément aux règles et normes en vigueur en République du Cameroun. Il est responsable de la totalité des parties d'ouvrage.

##### 3.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

**L'autorité chargée de l'ordonnancement** est LA DIRECTRICE DE LA SAR/SM DE NKOMOTOU II

- **L'autorité chargée de la liquidation des dépenses** est LA DIRECTRICE DE LA SAR/SM DE NKOMOTOU II

- L'autorité chargée du visa préalable au paiement pour le décompte Général et définitif est le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié ;

- L'organisme ou le responsable chargé du paiement \_\_\_\_\_

- Les responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché sont : l'Autorité Contractante, le Chef Service du marché et l'ingénieur du Marché.

#### **Article 4 : Langue, lois et règlements applicables**

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. L'entrepreneur s'engage à observer les lois, règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### **Article 5 : Pièces constitutives du marché (CCAG Article 4)**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. La soumission de l'entrepreneur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux mis en vigueur par arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 ;

#### **Article 6 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. La Loi N° 75/15 du 08 Décembre 1975 portant assurance obligatoire des risques de construction ;
2. La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
3. La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
4. la loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence
5. la loi n° 096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
6. La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
7. La loi n°2016/17 du 14 décembre 2016 portant Code minier ;
8. La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
9. la loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun
10. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence des bonnes gouvernances dans la gestion des finances publiques au Cameroun
11. Le Décret n° 77-318 du 17 Août 1977 portant application de la loi n° 75-15 du 08 Décembre 1975 rendant obligatoire l'assurance des risques relatifs à la construction ;
12. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au code des marchés publics ;

13. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
14. Le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
15. Le Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
16. Le Décret n° 2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application de l'approche HIMO ;
17. Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application;
18. L'arrêté mettant en vigueur Les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux en vigueur ;
19. La circulaire 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
20. La circulaire N°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des marchés publics ;
21. La lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
22. La lettre-circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
23. Les textes régissant les autres corps de métier ;
24. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
25. Les normes en vigueur.

#### Article 7 Communication

Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après

- a) Dans le cas où le cocontractant est le destinataire : Madame/Monsieur: [A préciser] .....

Madame/Monsieur le : [A préciser] \_\_\_\_\_

- BP \_\_\_\_\_
- Téléphone : \_\_\_\_\_
- Fax : \_\_\_\_\_

- b) Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Madame/Monsieur le : [A préciser] \_\_\_\_\_

- BP \_\_\_\_\_
- Téléphone : \_\_\_\_\_ • Fax : \_\_\_\_\_

avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de service, et à l'ingénieur.

#### Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 8)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Chef Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur, au Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié, et au Maître d'œuvre le cas échéant.

- .2 Sur proposition du Chef Service du Marché, **les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché** seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par l'Ingénieur, avec Copies au Chef service du marché, au Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 8.3 **Les ordres de service à caractère technique** liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur ou le Maître d'œuvre (le cas échéant) avec copie à l'Autorité Contractante, au Chef de Service.
- 8.4 **Les ordres de service valant mise en demeure** seront signés par le Chef Service du Marché et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur, avec copie, à l'Autorité Contractante, au Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié et au Maître d'œuvre.
- 8.5 **Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux**, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef Service du Marché et notifiés par le l'Ingénieur au Cocontractant avec copie à l'Autorité Contractante, au Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié, au Maître d'œuvre.
- 8.6 **Les ordres de service prescrivant les travaux** nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service du Marché, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.
- 8.7 Le Cocontractant dispose d'un **délai de quinze (15) jours** pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.
- 8.8 S'agissant des ordres de service signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Chef service du marché, la notification doit être faite dans un **délai maximum de huit (8) jours** à compter de la date de transmission par l'Autorité Contractante au Chef service du marché. **Passé ce délai, l'Autorité Contractante constate la carence du Chef service, se substitue à lui et procède à ladite notification.**

**Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles (CCAG Article 9)**

Sans objet.

**Article 10 : Matériel et personnel du Cocontractant (CCAG Article 15 complété)**

- 10.1. Toute modification, même partielle, apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, l'entrepreneur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale.
- 10.2. En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du Maître d'œuvre dans les **quinze (15) jours** qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Le Maître d'Œuvre disposera de **trois (3) jours** pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.
- 10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 46 ci-dessous ou d'application de pénalités de **deux cent mille (200 000) francs CFA**.
- 10.4 Le Cocontractant utilisera le matériel approprié proposé dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.
- 10.5 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité contractante.

## Chapitre II : Clauses financières

### Article 11 : Garanties et cautions (CCAG articles 29 et 41)

#### 11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à **deux pour cent (2%) du montant TTC du marché**.  
Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de **vingt (20) jours** calendaires à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Représentant du Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

#### 11.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à **dix pour cent (2%) du montant TTC du marché**.  
La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un **délai d'un (1) mois** après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Représentant du Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

#### 11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage dont le montant ne peut excéder **Vingt pour cent (40%) du prix initial TTC** du marché, doit être cautionnée à **cent pour cent (100%)** par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier de premier rang conformément aux textes en vigueur.

Elle est remboursée par déduction sur les acomptes à verser au Cocontractant pendant l'exécution des travaux. La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès que le moment ou la valeur en prix de base des travaux exécutés atteint **quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché**.

### Article 12 : Montant du marché (CCAG Articles 18 et 19 complétés)

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de **Francs CFA**  
Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit

HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2 %)	Francs CFA
NET A MANDATER	Francs CFA

### Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1 Le Poste Comptable assignataire se libérera des sommes dues de la manière suivante :

Pour les règlements en francs CFA, soit \_\_\_\_\_ ( ) Francs CFA

Par crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du Cocontractant à la banque \_\_\_\_\_

Pour les règlements en devises, (le cas échéant) soit \_\_\_\_\_ ( ) Francs CFA.

Par crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du Cocontractant à la banque \_\_\_\_\_

### Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 20)

14.1. Les prix sont fermes et non révisables.

- a. Les acomptes payés au Prestataire au titre des avances ne sont pas révisables.

b. La révision est « gelée » à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix.

14.2. Modalités d'actualisation des prix (sans objet).

#### Article 15 : Avances (CCAG article 28)

15.1. Le Maître d'Ouvrage Délégué pourrait accorder une **avance de démarrage égale à 40% du montant Toutes Taxes Comprises du marché.**

15.2 Cette avance dont la valeur ne peut excéder **(40%) du prix initial TTC du marché**, est cautionnée à **cent pour cent (100%)** par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur, et remboursée par déduction sur les acomptes à verser au Cocontractant pendant l'exécution du marché, suivant des modalités définies dans le CCAP.

15.3 La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint **soixante pour cent (60%) du montant du marché.**

15.4 Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage Délégué donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du Cocontractant.

15.5 La possibilité d'octroi d'avance de démarrage et/ou d'avance sur approvisionnement doit être expressément stipulée dans le dossier d'appel d'offres.

#### 16. Décompte d'avance de démarrage

16.1. Le Cocontractant remettra en **sept (07) exemplaires** au Maître d'Œuvre, **deux (2) projets** de décompte d'avance de démarrage selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait du démarrage des travaux.

16.2. Visa préalable au paiement des décomptes  
Sans objet.

#### Article 17 : Intérêts moratoires (CCAG Article 31)

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'Application subséquents.

#### AA Article 18 : Pénalités de retard

(CCAG Article 32 complété)

##### A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millièmes (1/2000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour ~~au-delà du~~ du délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base -et de ses avenants éventuels

##### B. Pénalités spécifiques

18.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif (50 000 F CFA);
- Remise tardive des assurances (50 000 F CFA) ;

Retard d'un mois sur la fixation du panneau d'indication de chantier à compter de la notification de l'ordre de service de démarrer les travaux (50 000 F CFA) ;

a mis en forme : Police :Arial Narrow, Couleur de police : Automatique, Exposant

a mis en forme : Droite : -0,03 cm, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : a, b, c, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : -0,1 cm + Retrait : 0,54 cm

a mis en forme : Police :Arial Narrow, Couleur de police : Automatique, Non Étendu de/ Condensé de

a mis en forme : Police :Arial Narrow, Couleur de police : Automatique, Non Étendu de/ Condensé de

a mis en forme : Police :Arial Narrow, Couleur de police : Automatique, Exposant

a mis en forme : Police :Arial Narrow, Gras, Couleur de police : Automatique

a mis en forme : Police : (Par défaut) Arial Narrow

a mis en forme : Paragraphe de liste;References;Bullets;Citation List;본문(내용);List Paragraph (numbered (a));Colorful List - Accent 11;ReferencesCxSpLast;Liste 1;sous partie 1;Desmond 2;List Paragraph1;Medium Grid 1 - Accent 21;List Paragraph nowy;Numbered List Paragraph, Interligne : simple, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 2 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,41 cm + Retrait : 1,17 cm

~~23.32- Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.~~

#### **Article 19 : Décompte final (CCAG Article 34)**

19.1 Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de **sept (07) jours** après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

19..2. Le Chef de service dispose d'un **délai de trois (03) jours** pour notifier le projet rectifié et accepté au Maître d'œuvre.

19.3. Le prestataire dispose d'un **délai de trois (03) jours** pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

#### **Article 20 : Décompte général et définitif (CCAG Article 35)**

20.1. Le Chef de service ou l'ingénieur dispose d'un **délai de trois (03) jours** pour établir le décompte général et définitif au prestataire.

Le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le Prestataire et l'Autorité Contractante. Ce décompte comprend :

- Le décompte final ;
- L'acompte pour solde ;
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le prestataire, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

20.2. Indiquer le délai dont dispose le prestataire pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature

Le paiement de celui-ci est subordonné au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié.

**N.B :** Le décompte définitif des prestations doit être revêtu du visa du Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié, avant leur transmission à l'Ordonnateur pour suite de la procédure. Pour cela chaque copie des attachements devra lui être antérieurement transmise.

#### **Article 21 : Régime Fiscal et Douanier (CCAG Article 36)**

Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'IAR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
  - \* des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
  - \* des droits et taxes communaux,
  - \* des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 22 : Timbres et enregistrement des marchés (CCAG Article 37)**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du

### **Chapitre III : Exécution de la prestation**

Cocontractant, conformément à la réglementation

#### **Article 23 : Consistance des prestations**

Les Prestations sont définies par le devis et le cahier des prescriptions techniques:

##### **Article 24 : Obligations du Représentant du Maître d'Ouvrage (CCAG complété)**

24.1. Le Représentant du Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès au site du projet.

24.2. Le Représentant du Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

##### **Article 25 : Délais d'exécution du marché (CCAG Article 38)**

25.1. Le délai d'exécution des travaux objet du présent marché est de **soixante (60) jours calendaires**.

25.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

### **Chapitre IV : De la réception**

#### **Article 26 : Réception provisoire (CCAG Article 67)**

26.1. Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Chef Service du Marché avec copie à l'Autorité contractante, à l'ingénieur, à la Brigade Départementale de Contrôle de l'exécution des Marchés Publics et à l'organisme payeur, l'organisation d'une **visite technique préalable à la réception**.

26.2. **La Commission de réception sera composée des membres suivants :**

- *La DIRECTRICE DE LA SAR/SM DE NKOMOTOU II ou son Représentant* Président ;
- *LE REPRESENTANT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE, MEMBRE*
- *L'Ingénieur du marché* Rapporteur.
- *Le Comptable matières de la SAR/SM DE BATCHENGA,* Membre ;
- *Le Cocontractant ou son représentant,* Membre.
- *Le Délégué Départemental des Marchés Publics ou son Représentant: observateur.*

26.3. Le Cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins **dix (10) jours** avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité de membre. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

la Commission après visite du chantier examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des travaux s'il y a lieu.

26.4. Il est prévu des réceptions provisoires partielles dans le cadre du présent marché.

26.5. La période de garantie court à compter de la date de réception provisoire partielle.

**Article 27 : Délai de garantie (CCAG Article 70)**

La durée de garantie est de **six(06) mois** à compter de la date de réception provisoire des travaux. Ce délai doit tenir compte des éventuelles réceptions provisoires partielles.

**Article 28 : Réception définitive (CCAG Article 72)**

28.1. La réception définitive s'effectuera dans **un délai maximal de quinze (15) jours** à compter de l'expiration du délai de garantie.

28.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

**Chapitre V : Dispositions diverses**

**Article 46 : Résiliation du marché (CCAG Article 74)**

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II Sous-Section I du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics...

## TITRE II : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minimales	Qté	Unité
<b>Kit de maçonnerie</b>				
1	Moules à briquettes 6×11×23 cm (manuel)	Moule manuel en acier ≥ 3 mm ; dimensions internes 6×11×23 cm ±2 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage mécanique ; peinture anticorrosion ; structure renforcée	10	U
2	Seaux à maçon	Capacité 10–15 L ; plastique épais ou caoutchouc ; anse métallique renforcée ; résistance aux chocs	10	U
3	Massettes 2 kg	Tête acier forgé trempé ; manche bois dur ou fibre ; fixation sécurisée	02	U
4	Marteaux 250 g	Tête acier trempé ; manche ergonomique antidérapant	02	U
5	Rouleaux de fil 50 m	Fil nylon/polyester ; haute résistance ; non extensible ; résistant UV	02	U
6	Rouleaux de ficelle 100 m	Fibre synthétique résistante ; usage chantier ; faible élasticité	02	U
7	Mètre ruban 2,5 m	Ruban acier ; boîtier antichoc ; précision classe II	01	U
8	Décamètre 100 m	Ruban fibre ou acier ; boîtier avec manivelle ; résistance humidité	01	U
9	Équerres maçon	Aluminium ou acier ; angle 90° ; précision ±0,5° ; longueur ≥ 40 cm	02	U
10	Truelles	Acier inox ou carbone ; manche ergonomique ; résistance à l'usure	10	U
11	Tenailles 8"	Acier forgé ; tranchant renforcé ; poignées ergonomiques	03	U
12	Dame sauteuse	Compacteur à percussion ; force ≥ 10 kN ; ≥ 600 coups/min ; semelle acier ; moteur thermique/électrique ; poids 60–80 kg	01	U
13	Sonde vibrante	Vibrateur à béton ; aiguille 35–50 mm ; flexible ≥ 4 m ; ≥ 12 000 vib/min ; alimentation électrique/thermique	01	U
14	Niveau à bulle	Longueur ≥ 40 cm ; précision ±0,5 mm/m ; corps aluminium	02	U
15	Arrache-clou	Acier traité ; résistance élevée ; effet levier optimisé	02	U
16	Griffes tailles 6 à 14	Jeu d'outils en acier chrome-vanadium ; résistance torsion ; assortiment complet (tailles 6, 8, 10, 12, 14)	02	Jeu
17	Cisailles 48"	Longueur 120 cm ; capacité coupe ≥ 6 mm acier doux ; lames trempées	02	U
18	Pioches	Tête acier forgé ; manche bois dur ; résistance aux chocs	02	U
19	Pelles rondes n°29	Lame acier trempé ; manche bois/fibre ; résistance déformation	02	U
20	Pelles bêches	Lame renforcée ; rebords anti-usure ; manche robuste	02	U
21	Brouettes	Cuve ≥ 80 L ; épaisseur ≥ 1 mm ; roue pneumatique renforcée ; châssis tubulaire acier	02	U
22	Moules à hourdis 50×15×12 cm	Acier ≥ 3 mm ; démoulage rapide ; compatible vibration	02	U
23	Moules à parpaings 12	Dimensions 40×12×20 cm ; acier ≥ 3 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage	02	U
24	Moules à parpaings 15	Dimensions 40×15×20 cm ; acier ≥ 3 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage	02	U
25	Moules à parpaings 20	Dimensions 40×20×20 cm ; acier ≥ 3 mm ; ≥ 2 alvéoles ; système de démoulage	02	U
26	Taloches 20×30 cm	Base bois ou mousse ; poignée ergonomique ; résistance humidité	02	U
27	Poinçons	Acier trempé ; résistance aux chocs ; usage maçonnerie/métal	02	U
28	Serre-joints 60 cm	Longueur 60 cm ; force ≥ 1500 N ; barre acier ; mâchoires antidérapantes	02	U
29	Casques de chantier	Norme EN 397 ou équivalent ; résistance impact ; jugulaire réglable	02	U
30	Bottes de chantier	PVC/caoutchouc ; semelle antidérapante ; étanches ; résistance hydrocarbures POINTURES 44 -46	02	Paire
31	Scies à bois manuelles	Lame acier trempé ; denture universelle ; manche ergonomique	02	U
<b>Kit d'économie domestique</b>				
32	Plaques à gaz 2 foyers	Plaque à gaz domestique 2 brûleurs ; structure inox ou acier émaillé ; allumage manuel/automatique ; stabilité renforcée ; compatible butane/propane	02	U
33	Four à gaz	Capacité ≥ 50 L ; thermostat réglable ; allumage sécurisé ; isolation thermique ; porte vitrée ; grille + lechefrite inclus	01	U
34	Bouteilles de gaz	Bouteilles rechargeables (butane/propane) ; capacité standard 6–12 kg ; robinet sécurisé ; conformes normes locales	02	U
35	Marmites chauffantes bombées	Aluminium épais ou inox ; fond diffusant ; capacité ≥ 10 L ; couvercle adapté ; résistance à forte chaleur	05	U
36	Série de marmites antiadhésives (3 pièces)	Revêtement antiadhésif renforcé ; fond épais ; poignées isolantes ; compatibilité gaz	01	Set
37	Marmites type "cocotte"	Aluminium moulé ou fonte ; couvercle ajusté ; tailles : 25, 30, 35 cm ; bonne rétention thermique	06	U
38	Plateaux en inox 60 cm	Inox alimentaire ; dimension ≥ 60 cm ; bords relevés ; forme carrée ou ovale	03	U
39	Fouets métalliques	Acier inoxydable ; manche ergonomique ; longueur ≥ 25 cm ; résistance corrosion	05	U
40	Batteuse électrique	Puissance ≥ 300 W ; vitesses multiples ; fouets inox ; usage intensif	01	U
41	Moules à gâteaux	Antiadhésifs ; formes variées (rond, carré, cœur) ; résistance ≥ 200°C	04	U

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minimales	Qté	Unité
42	Pèses-aliments	Capacité ≥ 5 kg ; précision ±1 g ; affichage analogique ou digital	02	U
43	Douilles à pâtisserie	Acier inox/plastique alimentaire ; différentes formes ; compatibles poches	02	Jeu
44	Poêles antiadhésives	Revêtement antiadhésif renforcé ; fond épais ; formes ronde et rectangulaire	02	U
45	Poêles simples manche bois	Acier ou aluminium ; manche bois isolant ; résistance forte chaleur	02	U
46	Poêles à crêpes 30 cm	Diamètre 30 cm ; revêtement antiadhésif ; diffusion uniforme chaleur	02	U
47	Sets de couverts (12 personnes)	Inox alimentaire ; 12 fourchettes, 12 couteaux, 12 cuillères à soupe, 12 cuillères à café	02	Set
48	Louches	2 inox + 3 silicone ; résistance ≥ 200°C ; manches ergonomiques	05	U
49	Écumoirs 60 cm	Inox ; longueur ≥ 60 cm ; perforation fine ; usage intensif	03	U
50	Plats de service (douzaines)	Matériau céramique/verre/inox ; forme carrée ; résistance thermique	03	Douzaine
51	Verres à vin	Verre transparent ; capacité 250–350 ml ; résistance chocs modérés	02	Douzaine
52	Verres à whisky	Verre épais ; capacité 250–300 ml ; base stable	02	Douzaine
53	Verres long drink	Verre transparent ; capacité ≥ 300 ml ; usage intensif	06	Douzaine
54	Flûtes à champagne	Verre fin ; capacité 150–200 ml ; base stable	02	U
55	Spatules	Matériau bois/silicone/inox ; longueurs 25, 40, 60 cm ; résistance chaleur	10	U
56	Tables de service 6 places	Structure bois/métal ; capacité ≥ 6 personnes ; 1 ronde + 1 rectangulaire ; stabilité élevée	02	U
57	Nappes de table	Tissu résistant ; lavable ; 2 rondes blanches + 2 rectangulaires dorées	04	U
58	Pierres à écraser	Pierre naturelle ; poids ≥ 5 kg ; surface plane ; résistance usure	02	U
<b>Kit de puériculture</b>				
59	Table de travail	Surface ≥ 120 × 60 cm ; matériau lavable (stratifié, inox ou plastique médical) ; structure stable ; angles arrondis ; hauteur ergonomique (-85 – 90 cm)	01	U
60	Berceau / lit bébé	Structure bois massif ou métal ; dimensions standard (120×60 cm) ; barreaux espacés ≤ 6 cm ; stabilité élevée ; peinture non toxique ; conforme sécurité enfant	01	U
61	Literie bébé	Matelas ferme adapté (120×60 cm) ; mousse densité ≥ 20 kg/m³ ; housse lavable ; draps coton hypoallergénique ; alèse imperméable	01	Set
62	Kit toilette bébé	Bassine, savon doux, éponge, serviette coton ; matériaux non irritants ; adaptés peau sensible	01	Kit
63	Biberons cassables	Verre alimentaire ; capacité 240–300 ml ; graduations visibles ; tétine silicone ; résistance thermique	03	U
64	Biberons incassables	Plastique sans BPA ; capacité 240–300 ml ; graduations visibles ; tétine silicone ; résistance chocs	03	U
65	Mannequin bébé pédagogique	Modèle anatomique ; taille réaliste nouveau-né ; matériaux lavables ; utilisé pour simulation soins (bain, habillage, alimentation)	01	U
66	Thermomètres de bain	Lecture facile ; plage 0–50°C ; matériau étanche ; sans mercure	02	U
67	Baignoire bébé	Plastique rigide ; surface antidérapante ; bon maintien ; vidange facile ; bords arrondis	01	U
68	Sets repas bébé	Assiette, bol, cuillère ; plastique alimentaire sans BPA ou silicone ; facile à nettoyer	01	Set
<b>Kit de couture</b>				
69	Machines à coudre	Machine mécanique ou électromécanique ; entraînement robuste ; ≥ 10 points (droit, zigzag, boutonnière) ; vitesse ≥ 800 points/min ; structure métallique interne ; alimentation 220V ; pédale de commande ; éclairage intégré ; accessoires (aiguilles, canettes, pied presseur)	02	U
70	Tables de repassage avec jeannette	Table pliante ; structure métallique stable ; surface ≥ 110 cm ; housse résistante à la chaleur ; jeannette flexible incluse	02	U
71	Ciseaux de coupe industriels	Lame acier trempé ; longueur ≥ 25 cm ; coupe tissus épais ; poignée ergonomique ; précision élevée	02	U
72	Table de coupe	Surface ≥ 120 × 80 cm ; plateau bois stratifié ou MDF ; structure stable ; hauteur ergonomique (-90 cm) ; résistance aux coupures	01	U
73	Fers à repasser à vapeur	Puissance ≥ 1800 W ; réservoir ≥ 200 ml ; débit vapeur réglable ; semelle antiadhésive/inox ; fonction anti-calcaire	01	U
74	Fer à repasser à charbon	Corps métallique ; compartiment charbon sécurisé ; poignée isolante ; usage traditionnel pédagogique	02	U
75	Mannequins de couture (femme et homme)	Buste réglable (taille) ; revêtement tissu ; pied stable (tripode ou base lourde) ; hauteur ajustable ; modèle standard morphologie adulte	02	U

### TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
<b>Kit de maçonnerie</b>			
1	Moules à briquettes 6×11×23 cm (manuel)		
2	Seaux à maçon		
3	Massettes 2 kg		
4	Marteaux 250 g		
5	Rouleaux de fil 50 m		
6	Rouleaux de ficelle 100 m		
7	Mètre ruban 2,5 m		
8	Décamètre 100 m		
9	Équerres maçon		
10	Truelles		
11	Tenailles 8"		
12	Dame sauteuse		
13	Sonde vibrante		
14	Niveau à bulle		
15	Arrache-clou		
16	Griffes tailles 6 à 14		
17	Cisailles 48"		
18	Pioches		
19	Pelles rondes n°29		
20	Pelles bêches		
21	Brouettes		
22	Moules à hourdis 50×15×12 cm		
23	Moules à parpaings 12		
24	Moules à parpaings 15		
25	Moules à parpaings 20		
26	Taloches 20×30 cm		
27	Poinçons		
28	Serre-joints 60 cm		
29	Casques de chantier		
30	Bottes de chantier		
31	Scies à bois manuelles		
<b>Kit d'Economie domestique</b>			

N°	Désignation	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
32	Plaques à gaz 2 foyers		
33	Four à gaz		
34	Bouteilles de gaz		
35	Marmites chauffantes bombées		
36	Série de marmites antiadhésives (3 pièces)		
37	Marmites type "cocotte"		
38	Plateaux en inox 60 cm		
39	Fouets métalliques		
40	Batteuse électrique		
41	Moules à gâteaux		
42	Pèses-aliments		
43	Douilles à pâtisserie		
44	Poêles antiadhésives		
45	Poêles simples manche bois		
46	Poêles à crêpes 30 cm		
47	Sets de couverts (12 personnes)		
48	Louches		
49	Écumoirs 60 cm		
50	Plats de service (douzaines)		
51	Verres à vin		
52	Verres à whisky		
53	Verres long drink		
54	Flûtes à champagne		
55	Spatules		
56	Tables de service 6 places		
57	Nappes de table		
58	Pierres à écraser		
<b>Kit de puériculture</b>			
59	Table de travail		
60	Berceau / lit bébé		
61	Literie bébé		
62	Kit toilette bébé		
63	Biberons cassables		
64	Biberons incassables		

N°	Désignation	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
65	Mannequin bébé pédagogique		
66	Thermomètres de bain		
67	Baignoire bébé		
68	Sets repas bébé		
<b>Kit couture</b>			
69	Machines à coudre		
70	Tables de repassage avec jeannette		
71	Ciseaux de coupe industriels		
72	Table de coupe		
73	Fers à repasser à vapeur		
74	Fer à repasser à charbon		
75	Mannequins de couture (femme et homme)		

TITRE IV :DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Prix unitaire en F CFA	Quantité	Prix total en F CFA
<b>Kit de maçonnerie</b>				
1	Moules à briquettes 6×11×23 cm (manuel)		10	
2	Seaux à maçon		10	
3	Massettes 2 kg		02	
4	Marteaux 250 g		02	
5	Rouleaux de fil 50 m		02	
6	Rouleaux de ficelle 100 m		02	
7	Mètre ruban 2,5 m		01	
8	Décamètre 100 m		01	
9	Équerres maçon		02	
10	Truelles		10	
11	Tenailles 8"		03	
12	Dame sauteuse		01	
13	Sonde vibrante		01	
14	Niveau à bulle		02	
15	Arrache-clou		02	
16	Griffes tailles 6 à 14		02	
17	Cisailles 48"		02	
18	Pioches		02	
19	Pelles rondes n°29		02	
20	Pelles bêches		02	
21	Brouettes		02	
22	Moules à hourdis 50×15×12 cm		02	
23	Moules à parpaings 12		02	
24	Moules à parpaings 15		02	
25	Moules à parpaings 20		02	
26	Taloche 20×30 cm		02	
27	Poinçons		02	
28	Serre-joints 60 cm		02	
29	Casques de chantier		02	
30	Bottes de chantier POINTURES 45- 46		02	
31	Scies à bois manuelles		02	
<b>Kit d'économie domestique</b>				
32	Plaques à gaz 2 foyers		02	
33	Four à gaz		01	
34	Bouteilles de gaz		02	
35	Marmites chauffantes bombées		05	
36	Série de marmites antiadhésives (3 pièces)		01	
37	Marmites type "cocotte"		06	
38	Plateaux en inox 60 cm		03	
39	Fouets métalliques		05	
40	Batteuse électrique		01	
41	Moules à gâteaux		04	
42	Pèses-aliments		02	
43	Douilles à pâtisserie		02	
44	Poêles antiadhésives		02	
45	Poêles simples manche bois		02	
46	Poêles à crêpes 30 cm		02	
47	Sets de couverts (12 personnes)		02	
48	Louches		05	
49	Écumoires 60 cm		03	
50	Plats de service (douzaines)		03	
51	Verres à vin		02	

N°	Désignation	Prix unitaire en F CFA	Quantité	Prix total en F CFA
52	Verres à whisky		02	
53	Verres long drink		06	
54	Flûtes à champagne		02	
55	Spatules		10	
56	Tables de service 6 places		02	
57	Nappes de table		04	
58	Pierres à écraser		02	
<b>Kit de puériculture</b>				
59	Table de travail		01	
60	Berceau / lit bébé		01	
61	Literie bébé		01	
62	Kit toilette bébé		01	
63	Biberons cassables		03	
64	Biberons incassables		03	
65	Mannequin bébé pédagogique		01	
66	Thermomètres de bain		02	
67	Baignoire bébé		01	
68	Sets repas bébé		01	
<b>Kit coutures</b>				
69	Machines à coudre		02	
70	Tables de repassage avec jeannette		02	
71	Ciseaux de coupe industriels		02	
72	Table de coupe		01	
73	Fers à repasser à vapeur		01	
74	Fer à repasser à charbon		02	
75	Mannequins de couture (femme et homme)		02	
<i>Montant Hors Taxes</i>				
<i>TVA (19, 25%)</i>				
<i>IR (2,2%ou 5,5%)</i>				
<i>Montant TTC</i>				
<i>NAP</i>				

PAGE \_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N°02/LC/JO3/SAR-SM-NKOMOTOU II/CDPM/2026

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°01/DC/JO3/SAR-SM NKOMOTOU II/CDPM/2026 DU 28/05/2025  
POUR L'ACQUISITION DES KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A LA SAR-SM DE  
NKOMOTOU II, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

Titulaire de la lettre-commande : \_\_\_\_\_

Montant de la Lettre-commande : [Montant en lettres] (Montant en chiffre) F CFA Toutes Taxes Comprises.

Durée d'exécution : \_\_\_\_\_

Lieu d'exécution : SAR/SM de Nkometou

MONTANT HORS TAXES	
TVA (19,25%)	
IR (5,5%)	
MONTANT TTC	
NET A PERCEVOIR	

Lue et acceptée par le Cocontractant

Monatéle, le \_\_\_\_\_

Signée par le Maître d'Ouvrage

Monatéle, le \_\_\_\_\_

Enregistrement

Monatéle, le \_\_\_\_\_

**PIECE 8 MODELES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES**

## ANNEXE 1. MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Je, soussigné \_\_\_\_\_ [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement <sup>1</sup> \_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_ inscrite au registre du commerce de \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées à la Demande de Cotation y compris les additifs, N°01/DC/JO3/SAR-SM NKOMOTOU II /CDPM/2026 du \_\_\_\_\_ pour l'Acquisition des kits de formation professionnelle à la SAR/SM de NKOMOTOU II.

Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations conformément au Dossier de Consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à \_\_\_\_\_ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA et à \_\_\_\_\_ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de \_\_\_\_\_ JOURS
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 90 jours /à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes au présente DC.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom de \_\_\_\_\_ auprès de la banque \_\_\_\_\_ agence de \_\_\_\_\_ avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

En qualité de : \_\_\_\_\_ dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de \_\_\_\_\_  
<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Supprimer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Annexer la lettre des pouvoirs

## ANNEXE 2- MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Organisme financier : \_\_\_\_\_

Référence de la Caution : N° \_\_\_\_\_

Adressée au Préfet de la LEKIE, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que le prestataire \_\_\_\_\_, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du \_\_\_\_\_, pour l'Acquisition des kits de formation professionnelle à la SAR/SM de Nkometou II, et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à **400 000 francs CFA**, Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier de demande de cotation ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet ou refuse de souscrire le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans ledit marché.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage Délégué un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*[Signature de la banque]*

*[NB : ce cautionnement doit être acquitté à la main par la banque]*

### ANNEXE 3. MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier : \_\_\_\_\_

Référence de la Caution : N° \_\_\_\_\_

Adressée à Monsieur le Préfet de la LEKIE, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que \_\_\_\_\_ [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de Lettre-commande désigné « La lettre-commande », à réaliser L'acquisition des kits de formation professionnelle à la SAR/SM de Nkometou II.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à 2 % du montant TTC de la Lettre-commande correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, \_\_\_\_\_ [nom et adresse de banque], représentée par \_\_\_\_\_ [noms des signataires],

ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de \_\_\_\_\_ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à l'organisme financier pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais.

Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par l'Organisme financier*

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

#### ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION

Organisme financier : \_\_\_\_\_

Référence du Cautionnement : N° \_\_\_\_\_

Adressée au Préfet de la LEKIE ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que \_\_\_\_\_ [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de la Lettre-commande, pour l'Acquisition des kits de formation professionnelle à la SAR/SM de Nkometou II.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [2%] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, \_\_\_\_\_ [adresse organisme financier], représentée par \_\_\_\_\_ noms des signataires], et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de \_\_\_\_\_ [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché (10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à l'organisme financier pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par l'organisme financier*

*Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_*

*[Signature de l'Organisme financier]*

## ANNEXE N° 5: MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

*A insérer en annexe à la*

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance de la DEMANDE DE COTATION N° ° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Avis de Cotation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**ANNEXEN°6 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE**

*[Lieu, date]*

À : *[Nom et adresse du maître d'ouvrage]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DC N° .....du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet de LA DITE DC.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse



## **ANNEXE N°8 ATTESTATION DE SOLVABILITE FINANCIERE.**

(Banque) \_\_\_\_\_

ATTESTATION (REFERENCE) : N° \_\_\_\_\_

Nous soussignés, \_\_\_\_\_

Attestons que \_\_\_\_\_ est titulaire du compte n° \_\_\_\_\_, ouvert dans nos livres à l'agence de \_\_\_\_\_.

**Le fonctionnement de son compte nous permet d'attester que cette entreprise peut disposer des ressources nécessaires pouvant garantir le préfinancement, à hauteur de \_\_\_\_\_ F CFA, pour la fourniture consécutive à la Demande de Cotation n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ pour l'acquisition des KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A LA SAR/SM DE NKOMTOU II.**

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s)

PIECE 9 CHARTE D'INTERGRITE

LE « SOUMISSIONNAIRE »  
A  
MONSIEUR LE « PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 1.1. être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;
  - 1.2. avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un lettre-commande ;
  - 1.3. avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un lettre-commande ;
  - 1.4. n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;
  - 1.5. figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un lettre-commande ;
  - 1.6. s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation de la lettre-commande.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 2.1. actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des lettre-commandes publics et résolu sa satisfaction ;
  - 2.2. avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle de la lettre-commande en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des lettre-commandes publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.3. contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;
  - 2.4. être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.5. dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un lettre-commande de travaux ou de fournitures :
    - 2.5.1. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
    - 2.5.2. être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des prestations dans le cadre de la lettre-commande.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage/Maitre d'Ouvrage Délégué, qui en informera l'Autorité chargée des Lettre-commandes Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution de la lettre commande :
  - 5.1. Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 5.2. Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 5.3. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à *(i)* toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, *(ii)* toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou *(iii)* toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 5.4. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
  - 5.5. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation de la lettre-commande au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Lettre-commande ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
  - 5.6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution de la lettre-commande et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer la citation pour et au nom de : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

Jour de : \_\_\_\_\_

PIECE N° 10 ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LE « SOUMISSIONNAIRE »  
A  
MONSIEUR LE « PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution De la lettre commande :

- a. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des prestations respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- b. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils et produits ayant un faible impact sur l'environnement.
- c. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des lettre-commandes à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution de la lettre-commande et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- d. Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer la citation pour et au nom de : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

Jour de : \_\_\_\_\_

**PIECE 11 LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS  
HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

### **ETABLISSEMENTS BANCAIRES**

- 1) Afriland First Bank BP. 11 834 Yaoundé;
- 2) BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR) BP. 34 692 Yaoundé;
- 3) Banque Atlantique Cameroun (BACM) BP. 2 933 Douala;
- 4) Banque Camerounaise Des Petites Et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP. 12 962 Yaoundé ;
- 5) BGFIBANK Cameroun (BGFIBANK Cameroun) B.P. 660, Douala;
- 6) Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925, Douala ;
- 7) Citibank Cameroon (Citibank Cameroon). B.P. 4 571, Douala;
- 8) Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala;
- 9) Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank). B.P. 6 578. Yaoundé;
- 10) Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 582. Douala;
- 11) National Financial Credit-Bank (NFC-Bank). B.P. 6 578. Yaoundé ;
- 12) Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun). B.P. 300. Douala ;
- 13) Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042. Douala;
- 14) Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC). B.P. 1 784, Douala;
- 15) Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala;
- 16) United Bank for Africa (UBA). B.P. 2 088, Douala
- 17) ACCESS BANK OF CAMEROON
- 18) NATIONAL BANK OF EQUATORIAL GUINEA
- 19) LA REGIONALE BANK DE YAOUNDE

### **COMPAGNIE D'ASSURANCES**

- 20) ACTIVA Assurances B.P. 12 970, Douala.
- 21) ATLANTIQUE Assurances Cameroun IARDT, B.P. 3 073, Douala;
- 22) CHANAS Assurances, B.P. 109. Douala ;
- 23) CPA S.A., B.P.54, Douala ;
- 24) NSIA Assurances. B.P. 2 759, Douala;
- 25) PRO ASSUR. B.P. 5 963, Douala;
- 26) Prudential Beneficial General Insurance. B.P. 2 328, Douala;
- 27) ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 230, Douala ;
- 28) SAAR, B.P. 1011, Douala;
- 29) SANLAM Assurances Cameroun, B. P. 12 125, Douala.
- 30) ZENITHE Insurance, B.P. 1 540, Douala.